

Conseil Municipal du 28 Novembre 2022 à 18 h 30

(ordonnance N° 2021-13110 du 7 octobre 2021 et décret N° 2021-1311 du même jour)

Présents : Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Pierre FABRE, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Sandra URBAIN – MERCIER, Evelyne THOMAS ;

Absent : /

Procès-verbal du 17 octobre adopté.

N° 2022 / 050

Achat d'une stèle droite pour plaques nominatives

N° 2022 / 051

Vente de plaques nominatives à graver Jardin du Souvenir

Adoptée

N° 2022 / 052

Participation de la Commune d'Osmoy aux frais d'entretien courant du cimetière,
De l'Eglise et du Monument aux Morts

Adoptée

N° 2022 / 053

Vérification des poteaux incendie

Adoptée

N° 2022 / 054

Formation Incendie

Adoptée

N° 2022 / 055

Acquisition d'une portion de l'ancienne voie SNCF 689000

Adoptée

N° 2022 / 056

Acquisition d'un tracteur

Adoptée

N° 2022 / 057

Motion de l'AMF

Adoptée

N° 2022 / 058

Subvention exceptionnelle allouée au GSCF au profit de l'Ukraine

Adoptée

N° 2022 / 059

Redevance d'occupation du domaine public

Adoptée

Moulins sur Yèvre, le 29 Novembre 2022

Le Maire,



Fabien CHAUSSE

En exercice : 12
Présents : 12
Absents représentés : 0
Absents non représentés : 0
Votants : 12

Date de convocation : 18/11/2022
Date affichage : 18 11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 Novembre 2022

Délibération N° 2022 / 50 – Achat d'une stèle droite pour plaques nominatives

Le vingt-huit novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Pierre FABRE, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Sandra URBAIN – MERCIER, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

Absent(s) non représenté(s) :

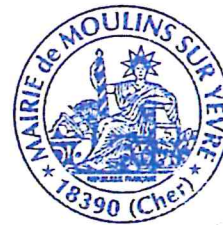
Secrétaire de séance : Sandra URBAIN – MERCIER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande croissante des familles pour la pose d'une plaque nominative pour le jardin du souvenir dans le cimetière. Il propose au Conseil l'achat d'une stèle pour plaques nominatives, soit le modèle pour 30 plaques aux dimensions 17 x 10 x 2, soit le modèle pour 15 plaques aux dimensions 35 x 10 x 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'achat d'une stèle et choisit le modèle permettant la pose de 30 plaques au prix HT de 2 702.20 €.



La Secrétaire,
Sandra URBAIN - MERCIER



Le Maire,
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 30/11/2022.....
Publication du 30/11/2022... sur le site internet
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

En exercice : 12
Présents : 12
Absents représentés : 0
Absents non représentés : 0
Votants : 12

Date de convocation : 18/11/2022
Date affichage : 18 11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 Novembre 2022

Délibération N° 2022 / 51 – Vente de plaques nominatives à graver Jardin du Souvenir

Le vingt-huit novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Pierre FABRE, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Sandra URBAIN – MERCIER, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

Absent(s) non représenté(s) :

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN – MERCIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix de vente d'une plaque nominative à 40 €, ce montant est voté par 11 voix pour, 1 voix contre proposant le montant de 30 €. La gravure de la plaque reste à la charge des acquéreurs.



La Secrétaire,
Sandra URBAIN - MERCIER



Le Maire,
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 30/11/2022.....
Publication du 30/11/2022 sur le site internet
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

En exercice : 12
Présents : 12
Absents représentés : 0
Absents non représentés : 0
Votants : 12

Date de convocation : 18/11/2022
Date affichage : 18 11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 Novembre 2022

Délibération N° 2022 / 52 – Participation de la Commune d'Osmoy aux frais d'entretien courant du Cimetière, de l'Eglise et du Monument aux Morts

Le vingt-huit novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Pierre FABRE, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Sandra URBAIN – MERCIER, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

Absent(s) non représenté(s) :

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN – MERCIER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal :

- des frais générés par l'entretien courant du Cimetière, de l'Eglise et du Monuments aux Morts,
- du fait que ces monuments sont partagés avec la Commune d'Osmoy qui en a la jouissance mais qui ne supporte aucun frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de faire participer à compter de 2023 la Commune d'Osmoy aux frais courants et fixe la somme annuelle forfaitaire à 350 €.

Il sollicite, par conséquent, le Conseil Municipal d'Osmoy de bien vouloir délibérer en ce sens.



La Secrétaire,
Sandra URBAIN - MERCIER



Le Maire,
Fabien CHAUSSE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le ...30/11/2022.....
Publication du ...30/11/2022... sur le site internet
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

En exercice : 12
Présents : 12
Absents représentés : 0
Absents non représentés : 0
Votants : 12

Date de convocation : 18/11/2022
Date affichage : 18 11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 Novembre 2022

Délibération N° 2022 / 53 – Vérification des poteaux incendie

Le vingt-huit novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Pierre FABRE, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Sandra URBAIN – MERCIER, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

Absent(s) non représenté(s) :

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN – MERCIER

Monsieur le Maire rappelle que désormais la vérification des poteaux incendie est à la charge de la commune, à ce titre, il propose le devis de l'Entreprise MDI Protection Incendie qui s'élève à la somme de 366.50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la prestation de l'Entreprise MDI Protection Incendie s'élevant à la somme HT de 366.50 €.



La Secrétaire,
Sandra URBAIN - MERCIER



Le Maire,
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le ...30/11/2022.....
Publication du 30/11/2022...sur le site internet
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

En exercice : 12
Présents : 12
Absents représentés : 0
Absents non représentés : 0
Votants : 12

Date de convocation : 18/11/2022
Date affichage : 18 11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 Novembre 2022

Délibération N° 2022 / 54 – Formation Incendie

Le vingt-huit novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Pierre FABRE, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Sandra URBAIN – MERCIER, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

Absent(s) non représenté(s) :

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN – MERCIER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa volonté que le personnel soit en sécurité et à même de pouvoir se protéger, il propose au Conseil Municipal que le personnel suive une formation incendie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la prestation de l'Entreprise MDI relative à la formation incendie s'élevant à la somme HT de 300 €.



La Secrétaire,
Sandra URBAIN - MERCIER



Le Maire,
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le ...30/11/2022.....
Publication du 30/11/2022...sur le site internet
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

En exercice : 12
Présents : 12
Absents représentés : 0
Absents non représentés : 0
Votants : 12

Date de convocation : 18/11/2022
Date affichage : 18 11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 Novembre 2022

Délibération N° 2022 / 55 – Acquisition d'une portion de l'ancienne voie SNCF 689000

Le vingt-huit novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Pierre FABRE, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Sandra URBAIN – MERCIER, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

Absent(s) non représenté(s) :

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN – MERCIER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de la SNCF relative à la vente d'une portion de l'ancienne voie SNCF 689 000 d'une surface totale de 57 186 m² composée des parcelles (A262, A 107, C5, A 166 pour un prix minimum de 5 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'achat de ces parcelles pour la somme de 5 000 € et autorise le maire à signer l'acte de vente et tous documents se rapportant à cette affaire.



La Secrétaire,
Sandra URBAIN - MERCIER



Le Maire,
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le ...30/11/2022.....
Publication du 30/11/2022.....sur le site internet
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>